

Montastruc-La-Conseillère, le 21 juillet 2025

## Procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

**Présents** : CAPEL Jean-Baptiste, MILLET Véronique, LASKIER William, BACHELET Nathalie, PEREZ Serge, GRELET Sandrine, MAUCOUARD Marjorie, SAINGIER Hervé, FORTIER Daniel, DU LAC Agnès, GUIBERT Adeline, RAYNAUD Jean-Marie, CADOZ Patricia, SENHADJI Nabila

### **Procurations** :

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à Véronique MILLET

Sandrine CHAUBET donne pouvoir à William LASKIER

Philippe LALANNE donne pouvoir à Agnès DU LAC

Laurent PREZMAN donne pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL

Geoffrey PELEGRY donne pouvoir à Daniel FORTIER

Béatrice LE ROUX donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Médéric GAUTIER donne pouvoir à Patricia CADOZ

**Secrétaire de séance** : BACHELET Nathalie

### **Ordre du jour rectificatif** :

#### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2025**

#### **2. Délibération à prendre :**

- **2025\_05\_01** : Affaires générales : Démission d'un adjoint et réduction en conséquence de l'enveloppe indemnitaire globale des élus
- **2025\_05\_02** : Affaires générales : Approbation d'une candidature à l'appel à projet « Naelou – banc connecteur »
- **2025\_05\_03** : Affaires générales : Approbation d'une autorisation de signature d'une convention avec le CD31 pour autoriser 2 accès en vue de l'aménagement de la zone d'activité de l'Ormière 3
- **2025\_05\_04** : Travaux : Approbation d'une participation financière auprès du SDEHG pour une future alimentation d'un coffret de prises rue de Cante
- **2025\_05\_05** : Travaux : Approbation d'une participation financière auprès du SDEHG pour la pose d'un coffret prise, rue de Cante
- **2025\_05\_06** : Finances : Attribution des marchés de travaux pour la restructuration/extension de l'école Vinsonneau – 2025-01-AO
- **2025\_05\_07** : Finances : Attribution des marchés de travaux pour la restructuration/extension de l'école Vinsonneau – 2025-02-PA

- **Questions diverses**
  - ✚ Bilan inauguration du Monument aux morts et hommage au Général de Castelnau

➤ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2025**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13/05/2025 est mis aux voix.

.....

*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13/05/2025 est adopté à l'unanimité.*

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

➤ **2025\_05\_01 : Affaires générales : Démission d'un adjoint et réduction en conséquence de l'enveloppe indemnitaire globale des élus**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Vincent MESTDAGH, élu sur la liste « Montastruc, c'est vous ! », a présenté, par courrier en date du 1er mai 2025, sa démission de son mandat d'adjoint au Maire sans pour autant démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet de Haute-Garonne a été informé de cette démission en application de l'article L.2122-15 du CGCT et a accepté cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que le remplacement d'un adjoint n'est pas obligatoire conformément à l'article L2122-1 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint et de réduire en conséquence l'enveloppe des indemnités des élus. Les taux d'indemnités resteront inchangés ; il s'agit des pourcentages du montant correspondant à l'indice brut 1027 (indice majoré 835) soit 4110.52€.

L'enveloppe globale sera donc réduite à 6 912.22€ par mois réparties comme suit :

QUALITE	TAUX	MENSUEL BRUT
MAIRE	51,78	2 128.43
1 <sup>ère</sup> Adjointe	18,78	771.95
2 <sup>ème</sup> adjoint	18,78	771.95
3 <sup>ème</sup> adjoint	18,78	771.95
4 <sup>ème</sup> adjoint	18,78	771.95
5 <sup>ème</sup> adjoint	18,78	771.95
Conseiller délégué	5,62	231.01
Conseiller délégué	5,62	231.01
Conseiller délégué	5,62	231.01
Conseiller délégué	5.62	231.01
<b>ENVELOPPE GLOBALE</b>		<b>6 912.22</b>

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant.

**Article 2 :** L'adjoint démissionnaire ne percevra plus ses indemnités à compter de la date de notification à Monsieur MESTDAGH de l'acceptation de la démission par le Préfet soit le 15 mai 2025.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal décide que l'enveloppe indemnitaire globale s'élève comme décrit ci-dessus.

**Article 4 :** L'adjoint démissionnaire continue d'exercer ses fonctions de conseiller municipal.

**La délibération est mise aux voix.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

**> 2025\_05\_02 : Affaires générales : Approbation d'une candidature à l'appel à projet « Naelou – banc connecteur »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nature et les objectifs du projet Socio-Culturel « Projet Naelou - banc connecteur ».

Le « Projet Naelou - banc connecteur » est une proposition artistique originale de Kamel SECRAOUI, alias Chat-Maigre, artiste designer toulousain de renommée internationale.

Par le biais d'un atelier d'écriture participatif et intergénérationnel, les habitants d'une commune sont invités à s'investir dans une démarche collective et conviviale aboutissant à la création d'une dédicace partagée et porteuse de valeurs citoyennes. Celle-ci est retranscrite à même la matière d'un mobilier urbain : le « banc Naelou ». Chaque pièce est alors une œuvre collaborative unique et universelle qui pourra être lue et vue par tous. Près de 70 bancs Naelou ont été inaugurés en France (dont 5 modèles installés à Toulouse) et à l'international (Québec- Canada).

Comprenant la conception et la fabrication d'un banc unique, le coût prévisionnel et unitaire du projet se décompose selon les postes suivants :

Coordination du projet	660,00€
Aide à la mise en place de l'animation	
Conception et animation d'un atelier d'écriture	
Conception graphique du banc (modèle avec dossier)	340,00€
Fabrication et livraison du banc	3 170,00€
<b>Total (TTC)</b>	<b>4 170,00€</b>

**Appel à candidature communautaire**

En raison de son intérêt Socio-Culturel, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou propose d'accompagner, en 2025 et dans le cadre d'un appel à candidature, quatre communes du territoire dans la mise en œuvre du « Projet Naelou - banc connecteur ».

Les communes intéressées et souhaitant se porter candidate devront se manifester par écrit auprès de la Communauté de Communes. Seule la transmission d'une délibération municipale portant approbation du projet « Projet Naelou - banc connecteur » et dépôt de candidature validera cette demande.

La clôture de l'appel à candidature est fixée au 27 juin 2025 à 12h. Par tirage au sort de la Communauté de Communes, quatre projets locaux seront sélectionnés.

Pour chacun de ces projets, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou s'associera à la démarche communale en finançant la co-construction du « banc Naelou ». La contribution financière communautaire par projet sera d'un montant forfaitaire de 1 000,00 (mille) euros, règlement direct au prestataire.

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve le projet Socio-Culturel « Projet Naelou - banc connecteur » et son déploiement sur le territoire de la commune de Montastruc-La-Conseillère.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal donne son accord pour candidater à l'appel communautaire.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal désigne Philippe LALANNE comme référent communal du projet.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à l'engagement du projet.

*Echanges : Madame Adeline GUIBERT prend la parole pour souligner que c'est un beau projet mais qu'à l'heure actuelle vu la conjoncture, c'est assez coûteux pour la commune.*

*Monsieur le Maire répond que c'est votre avis et on l'entend. Il rappelle que quand on regarde le prix du mobilier urbain et notamment les bancs, les coûts sont élevés sans être néanmoins à ce niveau. Il pense qu'il faut aller au-delà de cet aspect et être porteurs de ce message. On a déjà plein d'idées et le travail qui sera fait en amont sera très intéressant.*

*Madame Chantal MICHAUX dit qu'on pourrait le faire nous-mêmes sans recourir à cet artiste, ce serait moins cher.*

*Monsieur le Maire répond que nous n'aurions pas alors la subvention de la C3G et que ce ne serait pas forcément moins cher, il s'agit d'une découpe laser avec une peinture thermolaquée.*

*Madame Adeline GUIBERT dit qu'il y a des artistes locaux avec des entreprises locales pour le thermolaquage avec des subventions.*

*Madame Patricia CADOZ prend la parole pour dire qu'elle a fait un calcul rapide. On remerciera Monsieur MESTDAGH d'avoir des contraintes professionnelles car pour le coup ce qu'on économise en indemnités d'élus, ça paye le banc*

*Madame Adeline GUIBERT dit qu'on ne va refaire le calcul des indemnités qui ont été augmentées en début de mandat car c'est beaucoup beaucoup de bancs qu'on aurait pu financer.*

*Monsieur le Maire répond que c'était toujours un sujet facile mais qui là, est hors sujet.*



*Madame Nabila SENHADJI pense qu'il faudrait également regarder le côté artistique de la chose, sur l'émulation que cela peut faire sur toutes ces communes qui vont souhaiter y participer et effectivement la trace que ça va laisser, ça reste de l'art.*

*Madame Agnès DU LAC poursuit en disant qu'il y rencontre avec l'artiste avec la constitution d'un groupe intergénérationnel avec des élus. Cette rencontre permettra de partager ce projet. Il y aura un atelier d'écriture de 3h pour réfléchir et choisir le thème.*

*Monsieur le Maire le répète, il ne faut rester sur l'aspect mobilier urbain du banc, c'est tout un projet à l'échelle de la commune qui va permettre de connecter les élus et les associations et qui va créer du lien intergénérationnel. C'est difficile de donner un prix à autant de messages.*

*Madame Nathalie BACHELET intervient en disant que c'est bien de mettre un peu de culture dans le village et d'essayer de valoriser par des actions faites par des artistes car il n'y en a pas tant que ça et il a son utilité donc je trouve que c'est une très bonne idée.*

*Madame Adeline GUIBERT poursuit en disant qu'il y a plein de sculpteurs sur Montastruc et elle le sait bien car elle est active auprès de ses artistes.*

*Monsieur le Maire explique qu'aucun ne s'est manifesté avec un projet de ce type.*

*Madame Nathalie BACHELET rappelle qu'il s'agit d'un appel à projet et que c'est important que la commune y participe puisqu'on nous le propose.*

*Monsieur le Maire conclut sur le fait que la commune n'est pas fermée à ce que d'autres artistes proposent d'autres projets.*

**La délibération est mise aux voix.**  
.....

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
	<b>3</b> Adeline GUIBERT Chantal MICHAUX Beatrice LE ROUX	<b>20</b>



➤ **2025\_05\_03 : Affaires générales : Approbation d'une autorisation de signature d'une convention avec le CD31 pour autoriser 2 accès en vue de l'aménagement de la zone d'activité de l'Ormière 3**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du développement économique du territoire et de l'aménagement d'un lotissement d'activité sur le secteur de l'Ormière 3, il convient de signer une convention entre la commune et le Conseil Départemental de Haute-Garonne pour autoriser deux accès : 1 entrée et 1 sortie telles que définies dans l'OAP.

Les obligations réciproques sont formalisées dans la convention en annexe.

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article unique :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental 31 afin d'autoriser la création de 2 accès en vue de l'aménagement de la zone d'activité de l'Ormière.

*Echanges : Madame Adeline GUIBERT demande si les travaux seront réalisés par la commune.*

*Monsieur le Maire répond que ce ne sera pas le cas. On va autoriser l'opérateur à réaliser les travaux de connexion et aucun frais ne sera engagé par la commune.*

*Madame GUIBERT dit qu'elle a un doute sur la sortie, savoir si c'est à l'emplacement du petit chemin actuel.*

*Monsieur le Maire confirme que c'est le cas. L'emprise a été vérifiée, les cotes ont été prises. Le permis d'aménager est à l'instruction. Ce sera une voie à sens unique.*

*Madame Adeline GUIBERT demande si le bois sera préservé.*

*Monsieur le Maire confirme que ce sera le cas.*

**La délibération est mise aux voix.**

.....

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
3 Adeline GUIBERT Chantal MICHAUX Béatrice LE ROUX		20



**2025\_05\_04 : Travaux : Approbation d'une participation financière auprès du SDEHG pour une future alimentation d'un coffret de prises rue de Cante**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24/03/25 concernant **la création d'un comptage pour future alimentation d'un coffret prises rue de Cante**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante **(11 BV 51)** :

Au niveau de l'ERAS sous goulotte à l'angle du bâtiment, création d'un branchement avec extension souterraine sous chaussée et trottoir sur 15m.

Fourniture et pose d'un coffret coupe circuit (1a) pour branchement triphasé 36Kva, contre le muret à côté du banc à l'angle de la rue.

A côté pose d'un deuxième coffret abri compteur/disjoncteur 1b).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	7 054€
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>830€</b>
Total	7 884€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve le projet présenté.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

**La délibération est mise aux voix.**

.....

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		<b>23</b>

➤ **2025\_05\_05 : Travaux : Approbation d'une participation financière auprès du SDEHG pour la pose d'un coffret prise, rue de Cante**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à notre demande du **20/03/2025**, le SDEHG a réalisé l'étude de **la pose d'un coffret prise Rue des Cante liée à 11BV51**.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	589 €
•	Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	1 495 €
•	<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 662 €</b>
Total		3 746 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve le projet présenté.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

**La délibération est mise aux voix.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

➤ **2025\_05\_06 : Finances : Attribution des marchés de travaux pour la restructuration/extension de l'école Vinsonneau – 2025-01-AO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Considérant que dans le cadre de l'opération de restructuration et extension de l'école élémentaire Vinsonneau, une consultation en procédure formalisée : appel d'offres ouvert a été lancée le 25/02/2025 avec un retour des offres au plus tard le 11 avril 2025,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée le 20/05/2025 s'est valablement réunie le 27 mai, le quorum étant atteint,

Considérant que le choix de la Commission d'Appel d'Offres s'est porté sur les propositions suivantes :

N° LOTS	LIBELLE	OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE	MONTANT € HT
LOT 1	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	CASSIN DD - 31790 SAINT-SAUVEUR	195 075.40 €
LOT 2	GROS ŒUVRES - CURAGE - FONDATIONS SPECIALES	SOPRECO - 31670 LABEGE	1 474 000.00 €
LOT 7	MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS	Décision ajournée	
LOT 9	PLATRERIE	NIN - 32600 L'ISLE JOURDAIN	307 998.50 €
LOT 10	FAUX PLAFOND	NIN - 32600 L'ISLE JOURDAIN	128 172.21 €
LOT 11	MENUISERIES INTERIEURES	LOT INFRUCTUEUX	
LOT 12	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	LACAZE - 82000 MONTAUBAN	87 599.00 €
LOT 13	REVETEMENTS DE SOLS DURS	LACAZE - 82000 MONTAUBAN	129 935.10 €
LOT 14	PEINTURE - SIGNALÉTIQUE	LORENZI - 31120 PORTET SUR GARONNE	91 034.89 €
LOT 15	CVC - PLOMBERIE	LOT INFRUCTUEUX	
LOT 16	ELECTRICITE - CFO - CFA - SSI	AROTEC - 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	435 300.00 €
LOT 17	ASCENSEUR	ORONA SUD OUEST - 31670 LABEGE	27 150.00 €
LOT 18	CUISINE - CLOISONNEMENT ISOTHERME	ITR - 31240 SAINT-JEAN	188 693.97 €
LOT 19	TERRASSEMENTS VRD	LATIEULE BTP - 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	940 000.00 €
LOT 20	ESPACES VERTS	SUD OUEST PAYSAGE - 31590 SAINT-MARCEL-PAULEL	185 751.94 €

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- **Le lot 1 « Démolition-Désamiantage »** à l'entreprise CASSIN DD sise 31790 Saint-Sauveur pour un montant de **195 075.40€ HT**.
- **Le lot 2 « Gros œuvre – Curage – Fondations spéciales »** à l'entreprise SOPRECO sise 31670 LABEGE pour un montant de **1 474 000€HT**.
- **Le lot 9 « Plâtrerie »** à l'entreprise NIN sise 32600 L'ISLE JOURDAIN pour un montant de **307 998.50€HT**.
- **Le lot 10 « Faux plafond »** à l'entreprise NIN sise 32600 L'ISLE JOURDAIN pour un montant de **128 172.21€HT**.
- **Le lot 12 « Revêtements de sols souples »** à l'entreprise LACAZE sise 82000 MONTAUBAN pour un montant de **87 599€HT**.

- **Le lot 13 « Revêtements de sols durs »** à l'entreprise LACAZE pour un montant de **129 935.10€HT**.
- **Le lot 14 « Peinture-Signalétique »** à l'entreprise LORENZI sise 31120 PORTET-SUR-GARONNE pour un montant de **91 034.89€HT**.
- **Le lot 16 « Electricité – CFP – CFA – SSI »** à l'entreprise AROTEC sise 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE pour un montant de **435 300€HT**.
- **Le lot 17 « Ascenseur »** à l'entreprise ORONA SUD OUEST sise 31670 LABEGE pour un montant de **27 150€HT**.
- **Le lot 18 « Cuisine – Cloisonnement isotherme »** à l'entreprise ITR sise 31240 SAINT-JEAN pour un montant de **188 693.97€HT**.
- **Le lot 19 « Terrassement VRD »** à l'entreprise LATIEULE BTP sise 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE pour un montant de **940 000€HT**.
  
- **Le lot 20 « Espaces Verts »** à l'entreprise SUD-OUEST PAYSAGE sise 31590 SAINT-MARCEL-PAULEL pour un montant de **185 751.94€HT**.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal décide de déclarer :

- Le lot 11 infructueux en raison d'offres jugées inacceptables
- Le lot 15 infructueux en raison d'offres jugées inacceptables

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés correspondant et tout document afférent.

*Echanges : Madame Adéline GUIBERT demande si les pieux sécants sont compris dans les prix.*

*Monsieur le Maire répond que c'est compris dans le lot n°2 du Gros Œuvre-Fondations spéciales.*

*Madame GUIBERT demande pour l'ascenseur, en plus de l'installation, s'il est prévu un contrat de maintenance.*

*Monsieur le Maire répond que le contrat de maintenance sera en plus mais sera gratuit une année ou deux.*

*Madame GUIBERT demande si on imagine que le chantier dépasse les délais, s'il est prévu que les entreprises puissent réactualiser leurs prix à la hausse.*

*Madame BIALEK répond que les révisions de prix sont obligatoires pour ce type de marché dès lors que la durée dépasse 3 mois. Donc même dans le cours du marché, des révisions de prix sont prévues dans le budget. Que le délai soit dépassé ou pas, il y aura des révisions de prix qui sont déjà prévues dans le budget dans le cadre de l'AP/CP sur 4 ans (environ 50K/an).*

*Madame GUIBERT poursuit en disant que Monsieur le Maire dit qu'on rentre dans l'enveloppe mais en faisant les calculs, vous ne rentrez pas vraiment dans l'enveloppe. Vous aviez estimé 5,7M de travaux et là on est à 6.1M d'estimé. Toutes les offres n'ont pas été retenues mais on n'est plus près des 6.4M.*

*Monsieur le Maire explique que la première estimation a été faite à un temps T et que depuis des ajustements ont été réalisés, c'est bien normal et on est absolument dans l'enveloppe si je vous l'annonce. Avec les index que l'on doit appliquer avec l'évolution des coûts des matériaux et de main d'œuvre, on est dans l'enveloppe.*

*Madame GUIBERT demande si Monsieur LASKIER a pris en compte que le FCTVA allait baisser.*

*Monsieur le Maire répond que cela a été intégré et abordé lors du vote du budget et des commissions finances auxquelles vous n'assisté pas mais on en a parlé.*

*Madame Adeline GUIBERT répond qu'elle n'y était pas cette année Municipal. Elle convient que la commune a pris en compte cette modification du FCTVA car il y aura un coût supplémentaire.*

*Elle poursuit en disant qu'il faut être honnête avec les habitants de Montastruc car là vous ne parlez que de l'enveloppe travaux mais si on rajoute les frais d'architecte.*

*Monsieur le Maire dit que tout est inclus depuis le début en lui demandant de ne pas parler d'honnêteté sur ces sujets là et lui demande de peser ses mots.*

*Madame Adeline GUIBERT répond qu'elle pèse ses mots. Dans le bulletin municipal, vous avez annoncé un projet école à 5.7M d'euros HT. Nous sommes déjà à une enveloppe de 6.1MHT. Vous rajoutez les frais d'architectes, les frais déjà engagés, l'acquisition des terrains, les concours de maître d'œuvre. Si on prend en compte les intérêts bancaires (vous prévoyez un emprunt de 3M sur 30 ans), ça fait 1.9M de plus.*

*Monsieur le Maire répond qu'elle est complètement hors sujet.*

*Madame Adeline GUIBERT poursuit dit qu'il faut rajouter le coût des algecos, on est déjà à un budget de 9.1M.*

*Monsieur le Maire répond qu'il doit en manquer.*

*Madame Adeline GUIBERT dit que ce n'est pas la peine de la tourner à la dérision lorsque je vous montre les chiffres.*

*Monsieur le Maire dit qu'il ne la tourne pas à la dérision, les chiffres il les maîtrise. Il y a eu des commissions auxquelles vous n'assistez pas.*

*Madame Adeline GUIBERT répond qu'elle ne fait pas partie de la CAO.*

*Monsieur le Maire dit parler de la Commission des Finances.*

*Elle répond en disant qu'elle assisté à toutes les commissions sauf cette année. En l'occurrence, vos chiffres sont faux. Coût travaux : 6.4M contre 5.7M et vous avez présenté à la population un coût de 5.7M. Nous sommes donc à 9.4MHT.*

*Monsieur le Maire répond que vous confondez tout. C'est de la désinformation.*

*Madame Adeline GUIBERT dit qu'elle a tous les chiffres et tous les détails.*

*Monsieur le Maire demande si elle veut arriver à 15 millions ?*

*Madame GUIBERT dit qu'elle est à 9.4MHT, c'est les chiffres que j'ai repris des budgets.*

*Monsieur le Maire répond que c'est faux.*

*Madame GUIBERT dit que ça l'inquiète si ce n'est pas le cas car ce sont vos chiffres.*

*Monsieur le Maire répond qu'on ne va pas s'inquiéter pour cela.*

*Madame GUIBERT dit qu'elle enverra à tout le conseil municipal le détail des chiffres et poursuit en disant que vous pouvez secouer la tête mais que les chiffres sont vrais.*



*Monsieur LASKIER intervient en disant qu'il voudrait juste dire un mot, l'opération est extrêmement forte car on est en train de discuter avec les banques, on ne connaît pas encore les conditions définitives qu'on vous soumettra et vous avez fait un calcul sur un montant...*

*Madame GUIBERT dit que c'est vous qui l'avez annoncé (entre 2.5 et 3M sur 30 ou 40 ans).*

*Monsieur LASKIER répond qu'informer de cette manière, c'est désinformer, il faut juste savoir qu'il y a des négociations avec des banques, vous n'étiez pas aux commissions des finances, ça a été abordé, on vous a expliqué ce qu'est un prêt relais et vous ne connaissez pas la charge des intérêts. Nous on a 4 offres, on commence à se faire une idée et avant de se décider on vous en reparlera. Là, franchement venir dire ce que ça vous coûtera en principal et en intérêts à la date du 5 juin, c'est se moquer des gens qui vous écoutent.*

*Monsieur le Maire poursuit en disant qu'on n'intègre pas des frais financiers dans un coût travaux, est-ce que vous comprenez.*

*Madame GUIBERT répond qu'elle comprend et qu'il faut parler du projet école dans sa globalité. Il ne faut pas mentir aux habitants, un prêt de 40 ans et qui coûte aux générations futures plus d'1M d'intérêts, ce n'est pas de la désinformation.*

*Madame CADOZ poursuit en disant qu'il y aura aussi des subventions.*

*Madame GUIBERT indique qu'on n'est pas encore sûrs des subventions qu'on va obtenir.*

*Madame CADOZ poursuit qu'on n'est pas non plus sûrs des intérêts et nombre d'années sur lesquels la commune sera engagée.*

*Monsieur LASKIER souligne que l'on continue à dire des choses qui ne sont pas sérieuses : vous partez d'une hypothèse qui serait de dire qu'on n'aurait pas de subventions, qu'on n'aurait pas de fonds propres et venir dire qu'on a un coût travaux qui s'ajoute. Je vous rappelle qu'il y a toujours dans les marchés publics un coût travaux et tous les autres coûts induits (maîtrise d'œuvre, études etc.). Tout ça a toujours été dissocié et vous faites une espèce d'amalgame qui s'ajoute à votre désinformation sur les histoires des intérêts que vous ne maîtrisez pas du tout, ce n'est ni sérieux ni pertinent, je rêverai que vous me disiez un truc pertinent.*

*Monsieur le Maire dit qu'on va sortir de ce cadre-là pour dire qu'aujourd'hui il y a une école qui a 80 ans et qu'aucune équipe municipale n'a eu le courage avant nous de le faire. Aujourd'hui, cette école si on a un peu de respect pour la jeunesse de Montastruc, il faut la reconstruire et chipoter des chiffres et désinformer, c'est scandaleux.*

*Madame GUIBERT répond que si on l'avait faite route de Paulhac elle serait déjà ouverte.*

*Monsieur le Maire conclut que cette école on l'a promise, on va la faire dès le mois de juillet.*

**La délibération est mise aux voix.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
	3 Adeline GUIBERT Chantal MICHAUX Beatrice LE ROUX	20



➤ **2025\_05\_07 : Finances : Attribution des marchés de travaux pour la restructuration/extension de l'école Vinsonneau – 2025-02-PA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Considérant que dans le cadre de l'opération de restructuration et extension de l'école élémentaire Vinsonneau, une consultation en procédure adaptée dite des « petits lots » a été lancée le 25/02/2025 avec un retour des offres au plus tard le 11 avril 2025,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée le 20/05/2025 s'est valablement réunie le 27 mai, le quorum étant atteint,

Considérant que le choix de la Commission d'Appel d'Offres s'est porté sur les propositions suivantes :

N° LOTS	LIBELLE	OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE	MONTANT € HT
LOT 3	FACADES	SOLF FACADES - 31410 NOE	195 000.00 €
LOT 4	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS - BRISE SOLEIL BOIS	ECO&AVENIR BOIS - 31390 CARBONNE	233 588.80 €
LOT 5	COUVERTURE TUILE	PRIMO CHARPENTE - 31380 GRAGNAGUE	140 000.00 €
LOT 6	ETANCHEITE	ETANCHEITE GENETALE DU BATIMENT - 31780 CASTELGINEST	55 000.00 €
LOT 8	SERRURERIE	ENTREPRISE DE SERRURERIE TOULOUSAINNE - 31120 PORTET-S	116 183.23 €

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- **Le lot 3 « Façades »** à l'entreprise SOL FACADES sise 31410 NOE pour un montant de **195 000€ HT**.
- **Le lot 4 « Charpente bois – Bardage bois – Brise soleil bois »** à l'entreprise ECO&AVENIR BOIS sise 31390 CARBONNE pour un montant de **233 588.80€HT**.
- **Le lot 5 « Couverture Tuile »** à l'entreprise PRIMO CHARPENTE sise 31380 GRAGNAGUE pour un montant de **140 000€HT**.
- **Le lot 6 « Etanchéité »** à l'entreprise ETANCHEITE GENERALE DU BATIMENT sise 31780 CASTELGINEST pour un montant de **55 000€HT**.
- **Le lot 8 « Serrurerie »** à l'ENTREPRISE DE SERRURERIE TOULOUSAINNE sise 31120 PORTET-SUR-GARONNE pour un montant de **116 183.23€HT**.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés correspondant et tout document afférent.

**La délibération est mise aux voix.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
	<b>3</b> <i>Adeline GUIBERT Chantal MICHAUX Beatrice LE ROUX</i>	<b>20</b>

### 3. Compte-rendu des décisions

- **Questions diverses**

- ✦ Bilan inauguration du Monument aux morts et hommage au Général de Castelnau

Fin de séance : 21h10

Séance conseil municipal du 22 juillet 2025

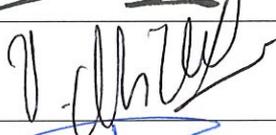
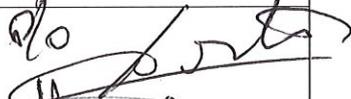
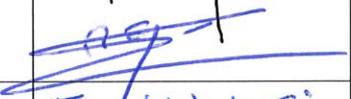
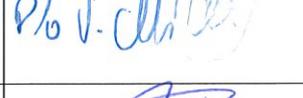
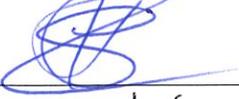
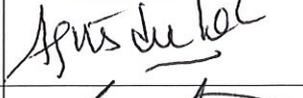
Feuille d'émargement du Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/06/2025

Nombre d'élus :

- en exercice 23  
 - présents.....16  
 - pouvoirs.....4  
 - votants .....20

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Les membres présents, convoqués le 16 juillet 2025 signent la liste d'émargement du Compte Rendu de la séance précédente.

NOM Prénom	SIGNATURE	NOM Prénom	SIGNATURE
CAPEL Jean-Baptiste		PREZMAN Laurent	
MILLET Véronique		MAUCOUARD Marjorie	Absente
LASKIER William		PELEGRY Geoffrey	
BACHELET Nathalie		SAINGIER Hervé	
PEREZ Serge		RAYNAUD Jean-Marie	
LAURENS Mireille		GUIBERT Adeline	Empêché de Signer
MESTDAGH Vincent		MICHAUX Chantal	Empêché de signer car envoyé le mail à 19h10
CHAUBET Sandrine		LE ROUX Béatrice	Absente
DU LAC Agnès		CADOZ Patricia	
FORTIER Daniel		GAUTIER Médéric	
GRELET Sandrine		SENHADJI Nabila	Absente
LALANNE Philippe			

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 031-213103583-20250722-CR\_2025\_06-DE